

5.3. 243-16  
COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à interdire en France l'assurance en cas de décès de enfants de moins de douze ans. (N° 226, an 1904.)

H/6  
(Nommée le 25 octobre 1904.)

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : PAULIAT.  
2<sup>e</sup> — RAMBOURGT  
3<sup>e</sup> — VILLARD. *secrétaire*  
4<sup>e</sup> — Paul STRAUSS.  
5<sup>e</sup> — BEAUPIN.  
6<sup>e</sup> — CICÉRON.  
7<sup>e</sup> — REYMOND. *Président*  
8<sup>e</sup> — CHATTELEYN.  
9<sup>e</sup> — Raymond POINCARÉ.

25 octobre 1904

28

1245 1227



Séance du 28 Octobre

Présents : M. Magnaud, Loucheur, Cieson, Pauliat, Strauss et Villard.

Sur le rapport présenté par le ministre de l'Instruction publique, tendant à autoriser le ministre de l'Instruction publique à procéder à une série de conférences d'enseignement en France, dirigées par M. Pauliat, Directeur de l'enseignement des langues vivantes de l'Université de Paris.

La présente loi est renvoyée à la Commission précédente.

Le Président

Le Secrétaire

A. Hymann

Villard

Séance du 17 Novembre.

Présents : M. Magnaud, Cieson, Strauss, Pauliat, Beaupré, Cieson, Chatelegon et Villard et Pauliat.

M. Pauliat Directeur de l'enseignement des langues vivantes de l'Université de Paris demande quelques modifications au projet de loi et notamment de fixer l'âge

à quinze ans de enfants - au lieu de douze  
 Il demande aussi une modification sur  
 sanction : les nullités et contrats, la substitution  
 des primes et un autre un + sanction finale.

Un d'après les notes de observations et demande de  
 me fait également l'importance des profits de loi et de donner  
 sous pratique de suite une section exprès fait  
 l'ordonnance de médecine, sur lequel le projet plus  
 de nos projets - la Chambre.

Après de nouvelles applications, de nos fait  
 me travail et les observations de M. Roubaud,  
 M. Stross et de qui comme rapporteur

La successeur

le secrétaire

T. Meymann

Millard